

# BULLETIN D'INFORMATIONS aux ADHERENTS

JANVIER 2018

## ATTESTATION DE PAIEMENT SIMPLIFIÉE

A compter du 01 janvier 2018, une nouvelle présentation de l'attestation de paiement entre en vigueur.

Plus complet, ce nouveau modèle reprend toutes les informations concernant votre paiement et vos droits. Cette nouvelle attestation de paiement contribuera à rendre plus lisibles les montants de cotisations dus par les salariés et les employeurs, en tenant compte des exonérations dont ces derniers peuvent bénéficier.

Il fera également apparaître le montant total des allègements de cotisations.

### IMPORTANT


◆ ATTESTATION DE  
PAIEMENT SIMPLIFIÉE

### NOS ADRESSES

- **Siège Social**  
Maison du BTP  
13 Lot Bardinet  
CS 90811  
97244 Fort-de-France  
Cedex
  - **Agence Guadeloupe**  
Lotissement Petit Acajou  
12 rue des Multipliants  
BP 459  
97183 Abymes Cedex
  - **Agence Guyane**  
Immeuble CRCPBTP  
Angle CD3—Rocade de  
Baduel  
BP 842  
97339 Cayenne Cedex
- [www.congesbtp-ag.fr](http://www.congesbtp-ag.fr)

- 1 Informations personnelles pour accéder à l'espace privé "salariés" et télécharger une demande de solde  
*Pour accéder à cet espace privé, les salariés doivent saisir leurs codes provisoires mentionnés sur l'attestation de paiement. Par souci de confidentialité et de sécurisation, ils devront modifier leur mot de passe dès la première utilisation et valider leur adresse de messagerie par le lien envoyé après la première connexion.*
- 2 Détail des jours pris et restant
- 3 Règlement du congé demandé
- 4 Cotisations et contributions sociales
- 5 Compléments divers (trop perçus et déductions diverses)
- 6 Déclaration de fin d'année
- 7 Référence du paiement

La nouvelle attestation sera totalement dématérialisée et ne sera disponible à compter du 01 Mai 2018 que dans l'espace privé des salariés. Sa présence sera signalée par SMS ou par mail - Un n° de portable et une adresse de messagerie valide sont désormais indispensables.



BUREAU DE GUADELOUPE  
R.F. 459-97383-ABYMES  
N°S: 834 047 527 0083 - FINESS DC: 66 107523 29

BUREAU DE GUYANE  
R.F. 962-97383-CAYENNE  
N°S: 073 303 025 4559 - FINESS DC: 104070 09

BUREAU DE MARTINIQUE  
C.O. 98303-97284-FORT-DE-FRANCE CEDX  
N°S: 840 072 08183 - FINESS DC: 11864 03

**ATTESTATION-DE-PAIEMENT**  
(A conserver sans limitation de durée)

N° Dossier: **15XXXXXX** Congés: **201X**  
N° Sécurité Sociale: **1.XX.XX.XX.XXX.XXX.XXX**  
Adhérent: **000XXXXX-LA MAISON DU BONHEUR**

M. **XXXXXX-L-XXXX-XXXX**  
CXXXXOU  
97XXX-LXXXXXXX

Votre compte conges: [www.congesbtp-ag.fr](http://www.congesbtp-ag.fr) 1

Identifiant: XXXXX - Mot de passe: XXXX

La demande de paiement du solde ou fraction des Congés est disponible sur votre compte.

Art. L.3141-2 du Code du Travail  
Le bénéfice de l'indemnité de congé est insaisissable de la prise effective de celui-ci.

**INDEMNITES-DE-CONGES-PAYES-AU-XX/XX/201X - 1** 2

NATURE DE VOUS DROITS											
Droits acquis		Droits réglés		Régis-jour		Reste à régler					
Principale	6ème-8ème	Principale	6ème-8ème	Principale	6ème-8ème	Principale	6ème-8ème	Principale	6ème-8ème	Principale	6ème-8ème
-28	-8	-14	-8	-7	-8	-8	-8	-8	-8	-8	-8

**DECOMPTÉ DU PRESENT REGLEMENT**

Congé-Principale	6ème-Semaine	Ano./Frais/Divert	Prime-vacances	Indemnité-brute	Indemnité-complémentaire	Net-à-payer	Net-imposable
-1'065,24		-0,00	-319,57	-1'384,81		-1'087,81	-1'127,48

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux	Part.employé	Part.employeur	En-complément divers		
					Rubriques	A-déduire	A-Payer
Secur.Sociale-Maladie-Maternité-Invalidité-Désert	1'284,81	0,00	0,00	180,03			
Complémentaire-Maladie-Maternité-Invalidité-Désert	1'284,81	0,31	4,29	14,28			
SECURITE DU TRAVAIL-ALLOIEMENTS PROFESSIONNELS	1'284,81	0,00	0,00	11,00			
RETRAITES							
Secur.Sociale-Vieillesse	901,00	6,90	62,17	77,04			
Secur.Sociale-Vieillesse	1'284,81	0,40	5,54	28,31			
Complémentaire-Vieillesse	901,00	3,80	35,14	52,71			
Complémentaire-Vieillesse	483,81	9,00	43,54	65,07			
FAMILIALE-SECURITE SOCIALE	1'284,81	0,00	0,00	47,78			
ASSURANCE-CHOMAGE							
Chômage	1'284,81	0,00	0,00	3,08			
Chômage	1'284,81	0,89	13,16	56,08			
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	1'284,81	0,00	0,00	4,37			
CAS non imposable d'impôts sur le revenu	1'274,54	6,00	93,49	0,00			
CAS/CROS Imposable à l'impôt sur le revenu	1'274,54	2,90	39,67	0,00			

**CUMUL-ANNUEL-NET-IMPONABLES**

Année-2018	Net-payé	Net-imposable
	-1'127,48	1'087,81

**TOTAL-DE-S-COTISATION-ET-CONTRIBUTION** -297,20 -536,61

Le règlement de ce décompte est effectué par virement à votre compte ci-après:

IBAN	BIC	Titulaire
FR76140XXX000XXXXXXX116	AGRIPOXX	XXXXXX-L-XXXX-XXXX
CAT	DEBITAIRE	

Veuillez bien contrôler son exactitude et, en cas d'erreur, nous en informer immédiatement. La direction.